Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 059-215902917-20250401-2025_17BP-BF

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2025 DE LA COMMUNE DE HAUTMONT

1/ LES PRIORITES ET ORIENTATIONS DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DES BUDGETS 2025:

Le Débat d'Orientation Budgétaire a permis de dresser un état des lieux des finances de la commune au 31 décembre 2024.

En dépit d'un endettement qui demeure encore important, la situation financière de la Commune est satisfaisante.

La Ville a considérablement recouru à l'emprunt jusque 2019-2020 afin de financer le programme ANRU et le Port à Sec. Ces deux initiatives contribuent à alourdir le niveau d'endettement de la Commune.

Pour autant, la Ville maintient une capacité à se désendetter plutôt bonne puisque celle-ci est égale à 6,7 ans. Pour faire simple, cela signifie que la Commune peut rembourser l'intégralité de sa dette en 6,7 ans si elle y consacre tout son autofinancement, sachant que le seuil d'alerte est situé à 11 ans.

L'endettement ne constitue pas le seul critère qui permette d'évaluer la situation financière de la Commune. La capacité de la Commune à « épargner » sur ses dépenses courantes au profit du financement de ses investissements est un critère très important synonyme de bonne gestion. La commune dispose d'une épargne de 1,4 millions d'euros, en baisse par rapport aux années précédentes en raison de la hausse des dépenses incompressibles et un dynamisme des recettes fiscales qui ne compensent pas l'effet de l'inflation.

Toutefois cette épargne repartira à la hausse pour les années à venir grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, et une légère progression des recettes. En effet, des mesures d'économie seront mises en œuvre sur 2025 et 2026 pour compenser les hausses de charges incompressibles.

Pour aborder l'exercice 2025, la Commune dispose ainsi d'une situation financière saine, mais n'aura pas recours à l'emprunt afin de poursuivre le désendettement engagé depuis 2020. Cela signifie que la Commune réalisera ses actions et ses programmes d'investissement sans emprunt, et

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 059-215902917-20250401-2025_17BP-BF

en essayant d'obtenir des subventions à chaque fois que cela sera possible, de l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération…pour ne citer qu'eux.

2/ BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2025 DE LA VILLE D'HAUTMONT :

Le Budget Primitif consolidé (budget général avec intégration de l'ANRU et budget annexe Port à Sec) de la Commune s'élève à 24,8 millions d'euros en fonctionnement et 25,9 millions d'euros en investissement.

Ce budget comporte donc deux sections :

- Une section de fonctionnement :

Elle retrace les opérations courantes.
Pour les dépenses, il s'agit de toutes celles nécessaires au fonctionnement de la collectivité (salaires et charges de personnel de la Commune, des prestations de services extérieurs comme les charges d'entretien, les autres charges de gestion courante, les subventions octroyées aux associations, les intérêts de la dette notamment, ou encore les dotations aux amortissements et aux provisions).

Pour les recettes, il s'agit principalement des prestations de services, des droits d'entrée, des dotations de l'Etat, des impôts et taxes, et éventuellement des reprises sur provisions et amortissements.

- Une section d'investissement :

Elle enregistre les opérations qui accroissent ou diminuent le capital (ou patrimoine) de la collectivité.
En dépenses, on y retrouve notamment le remboursement du capital de la dette, les dépenses d'équipement de la collectivité (acquisitions de biens immobiliers et mobiliers pour une certaine valeur, travaux de constructions).

Pour les recettes d'investissement il s'agit notamment des emprunts, des dotations et subventions de l'Etat. On y trouve également une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement, affecté au financement des investissements.

2.1/ Le budget annexe Port à Sec:

Le budget 2025 se décompose comme suit, pour la section de fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 059-215902917-20250401-2025_17BP-BF

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	***OBJET***	***BUDGET 2025***	***CHAPITRE***	***OBJET***	***BUDGET 2025***
011	Charges à caractère général	43 374,43	70	Produits d'activité	236 768,00
66	Charges financières	140 000,00	74	Dotations et participations	450 232,00
023	Virement à la section d'investissement	502 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	1 374,43
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 000,00			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		688 374,43		***TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT***	688 374,43

Pour la section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	***OBJET***	***BUDGET 2025***	***CHAPITRE***	***OBJET***	***BUDGET 2025***
16	Emprunts et dettes	470 000,00	021	Virement à la section d'investissement	502 000,00
21	Immobilisations incorporelles	35 000,00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	436 734,61
001	Déficit d'investissement reporté	436 734,61	040	Opération d'ordre transfert entre sections	3 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		941 734,61		***TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT***	941 734,61

L'enveloppe 2025 s'élève à 1,6 millions d'euros (688 K€ en fonctionnement et 941 K€ en investissement). Les charges correspondent essentiellement au remboursement de la dette, ainsi qu'aux divers frais liés à la maintenance, aux contrôles périodiques, tandis que les revenus locatifs devraient probablement rester constants en 2025.

2.2/ Le budget général de la Commune:

Ce budget est le plus important ; d'un montant de 49,1 millions d'euros (24,1 millions d'euros en fonctionnement et 25 millions en investissement), il facilite la mise en œuvre des orientations politiques, tant sur les actions quotidiennes, que sur les programmes d'investissement.

Les prévisions 2025 sont les suivantes, pour la section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	**OBJET**	**BUDGET 2025**	**CHAPITRE**	**OBJET**	**BUDGET 2025**
011	Charges générales	5 255 429,00	013	Atténuation de charges	20 000,00
012	Charges de personnel	5 961 900,00	70	Produits des services	307 630,00
65	Charges de gestion courante	2 566 697,00	73	Impôts et taxes	1 462 763,00
66	Charges financières	967 735,00	731	Fiscalité locale	6 549 950,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	74	Dotations et participations	9 052 354,00
68	Dotations aux provisions	0,00	75	Produits de gestion courante	181 700,00
023	Virement de section	8 473 619,39	77	Produits Exceptionnels	5 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections - Amortissements	950 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	6 605 983,39
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**24 185 380,39**		**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**24 185 380,39**

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 059-215902917-20250401-2025_17BP-BF

Pour la section d'investissement :

DEPENSES			*RECETTES*		
CHAPITRE	***OBJET***	***BUDGET 2025***	***CHAPITRE***	***OBJET***	***BUDGET 2025***
16	Emprunts et dettes	2 100 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement à l'investissement	8 473 619,39
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	024	Produits de cession des immobilisations PV	3 304 867,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 226 960,47
21	Immobilisations corporelles	183 810,00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	488 430,33
23	Immobilisations en cours	0,00	13	Subventions d'investissement	2 684 925,00
AP2022.01	Rénovation des chaussées communales	1 200 000,00	16	Autres emprunts et dettes	0,00
AP2022.05	Acquisitions foncières	459 792,00	040	Opérations d'ordre – transfert entre sections - Amortissements	950 000,00
AP2022.06	Démolitions hors RHI	80 000,00	041	Opérations d'ordre – à l'intérieur de la section	477 705,00
AP2022.07	Développement numérique services mairie	1 220,40		RAR Recettes	7 378 991,13
AP2022.08	Rénovation du centre culturel	991 652,72			
AP2022.09	Transformation de l'abbaye	585 607,18			
AP2022.10	Réalisation du complexe sportif Jean Damien	5 939 116,70			
AP2022.11	Rénovation extension Maison de Quartier du Bois du Quesnoy	1 552 134,86			
AP2022.12	Rénovation école Denies les Roses	1 000 000,00			
AP2023.01	Entretien des bâtiments communaux	71 800,00			
AP2023.02	Rénovation de l'église	450 000,00			
AP2024.01	Rénovation de la mairie (dont accessibilité et isolation)	300 000,00			
AP2025.01	Raccordement RD 800 au Port à sec	800 000,00			
OP1802	Réhabilitation Chapelle St Eloi	15 500,00			
OP22.12	Opérations RHI	455 738,00			
OP22.13	Réfection toiture Victor Hugo	264 000,00			
OP2002	Rénovation Ecole Fontaine Phase 3	10 000,00			
OP23.01	Requalification place de la mairie	50 000,00			
OP25.02	Rénovation logement concierge Jean Damien	50 000,00			
OP24.01	Rénovation extérieures Ecuries	50 000,00			
OP25.03	Etudes de faisabilité de la piscine d'Hautmont	10 000,00			
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	477 705,00			
001	Déficit d'investissement	7 548 049,92			
	RAR dépenses	319 371,54			
TOTAL DEPENSES		***24 985 498,32***	***TOTAL RECETTES***		***24 985 498,32***

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 059-215902917-20250401-2025_17BP-BF

↳ la maîtrise et l'optimisation des dépenses :

La maîtrise des dépenses, notamment de fonctionnement, sera essentielle pour favoriser notre capacité à autofinancer nos investissements dans un contexte d'économie, de fortes hausses de certaines prestations (ou de cotisations) et de rigueur qui est devenu la norme.

↳ les charges de personnels :

Le budget alloué au « personnel » pour 2025 est de 5,96 M €.
Seul un recrutement supplémentaire est prévu, et rendu absolument nécessaire par l'ampleur que prennent le suivi de l'habitat insalubre et la mise en œuvre du permis de louer.
Pas d'autres recrutements programmés. La hausse proposée de 2,5 % permet de couvrir l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (ancienneté des agents) et les éventuelles hausses de cotisations. L'objectif de l'exercice est la maîtrise de la masse salariale, bien que la Commune soit en-deçà du niveau moyen des effectifs dans les communes de même strate et même de strate inférieure.

↳ des ressources à optimiser :

La Commune s'appuie chaque année sur ses deux principales sources de revenus. En premier lieu, les dotations de l'État constituent un peu plus de 33 % des recettes totales. En second lieu, les recettes fiscales, qui représentent un peu plus de 35 % du budget, sont particulièrement significatives pour les Hautmontois, car elles impactent directement leur portefeuille. Pour l'année 2025, les élus ont décidé de continuer à réduire les taux de fiscalité locale, avec une nouvelle diminution de 0,5 % des taux votés par la Commune sur les Taxes Foncières Bâties et Non Bâties.
Afin d'optimiser ses revenus, la Commune fait preuve de dynamisme dans la recherche de subventions. Chaque fois que cela est possible, des dossiers de demande de subventions sont déposés, permettant ainsi de prévoir un financement d'un peu plus de 2,5 millions d'euros en 2025, principalement destiné à soutenir les programmes d'investissement, qui seront abordés dans le point suivant.

↳ Quels investissements en 2025 :

La rénovation des chaussées communales, promesse de mandat, sera naturellement poursuivie. Les projets d'investissement engagés : Stade Jean Damien, Maison de Quartier Bois du Quesnoy, Groupe Scolaire Denies les Roses, pour ne citer qu'eux, seront également poursuivis.
De nouveaux programmes vont démarrer : Rénovation de l'Eglise, rénovation de la Mairie.
Des études seront lancées pour des projets futurs comme la réouverture de la piscine.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 059-215902917-20250401-2025_17BP-BF

↳ Pas de nouvel emprunt au profit d'une gestion saine des finances de la Ville :

Dans un souci de bonne gestion budgétaire, et pour réduire le niveau de notre endettement, aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2025 et 2026.

Seul le recours à une ligne de trésorerie est envisagé pour assurer les besoins de financements le temps d'obtenir les subventions octroyées par les partenaires de la commune. Le budget est bâti en s'appuyant sur les ressources internes, l'autofinancement et la recherche de subventions.

2.3/ Le détail des programmes d'investissement 2025:

Ci-dessous figure le détail des investissements prévus en 2025 :

PROJET	Enveloppe 2025
Rénovation des chaussées communales	1 200 000,00
Acquisitions foncières	459 792,00
Démolitions hors RHI	80 000,00
Développement numérique services mairie	1 220,40
Rénovation du centre culturel	991 652,72
Transformation de l'abbaye	585 607,18
Réalisation du complexe sportif Jean Damien	5 939 116,70
Rénovation extension Maison de Quartier du Bois du Quesnoy	1 552 134,86
Rénovation école Denies les Roses	1 000 000,00
Entretien des bâtiments communaux	71 800,00
Rénovation de l'église	450 000,00
Rénovation de la mairie (dont accessibilité et isolation)	300 000,00
Opérations RHI	455 738,00
Rénovation logement concierge Jean Damien	50 000,00
Raccordement RD 800 au Port à sec	800 000,00
Réhabilitation Chapelle St Eloi	15 500,00
Réfection toiture Victor Hugo	264 000,00
Rénovation Ecole Fontaine Phase 3	10 000,00
Requalification place de la mairie	50 000,00
Rénovation extérieures Ecuries	50 000,00
Etudes de faisabilité de la piscine d'Hautmont	10 000,00
Investissements courants (renouvellement de matériels, licences, matériel informatique, logiciels, etc….	203 810,00
TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2025	**14 540 371,86**

La municipalité continue de mettre en œuvre les actions de son programme, tant en faveur du quotidien des Hautmontoises et Hautmontois, qu'en faveur d'investissements visant à accroître l'attractivité du territoire communal.